

VILLE DE BRUXELLES

Monsieur G. Coomans de Brachène

Echevin de l'Urbanisme et du Patrimoine

Hôtel de Ville – Grand-Place

1000 BRUXELLES

N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.2360/s.541

Annexe : rapport d'expertise de Monsieur André Loits

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Anspach, 184-186. Restaurant *Rugantino*.
Diagnostic et recommandations relatifs aux dégâts occasionnés par l'incendie survenu début
juin 2013.

L'immeuble qui abrite le restaurant *Rugantino*, 184-186 boulevard Anspach, a été partiellement endommagé par un incendie au mois de juin dernier. Suite aux dégâts du feu et des eaux, l'architecte Jacques L. Libert a été chargé par les propriétaires de remettre le bâtiment en état. Dans ce cadre, il a manifesté l'intention de procéder à l'enlèvement de tous les décors en staff des deux niveaux occupés par le restaurant et au démontage d'une partie conséquente des maçonneries et des structures sans que ce parti ne se fonde sur un diagnostic précis. Ces travaux ont débuté par l'enlèvement d'une partie des staffs endommagés des plafonds ornements du restaurant et par le décapage des plafonnages du 2^e étage (à l'exception des staffs du bow-window).

L'immeuble est constitué par 2 maisons de rapport édifiées en 1874 dans le cadre de la construction des boulevards du Centre (voir AVB, TP 347). L'évolution des immeubles est parfaitement documentée par les Archives de la Ville de Bruxelles (AVB).

- **1907** : le n°184 est transformé une première fois.
- **1916** : le rez-de-chaussée, le 1^{er} et le 2^e étages sont ensuite transformés de manière à unifier les deux immeubles, à créer un commerce sur les deux premiers niveaux et à réaliser une nouvelle façade sur le boulevard jusqu'au niveau du 2^e étage (AVB, TP25589).
- **1928** : réalisation d'une loggia du 2^e étage et interventions structurelles comme la suppression de maçonneries au rez-de-chaussée et la reprise des charges par des poutrelles en acier (AVB TP 41269).
- **1934** : dernière intervention structurelle importante: « établir des poitrails en poutrelles reposant sur des colonnes en béton armé en remplacement de murs au rez-de-chaussée » (AVB, TP 42297).

L'immeuble présente un intérêt particulier sur les plans historique et esthétique. Il abrite depuis l'Entre-deux-guerres un restaurant italien dont le dispositif spatial et le décor sont remarquables : volume double avec grand patio intérieur bordé de galeries en mezzanine, plafonds, fausses consoles et appliques en staffs ouvragés, ferronneries des galeries, vitrines à motifs Sécession, etc.

Devant le risque de perdre des éléments significatifs de la structure et du décor de l'immeuble, la

Commission Royale des Monuments et des Sites a pris la décision de commander un diagnostic succinct de l'état de ces constructions et de leurs décors. Ce diagnostic succinct a été effectué par Monsieur André Loits, ingénieur spécialisé en stabilité des constructions en maçonneries, lors de la visite sur place qui a eu lieu sur place le mardi 20 août 2013, en compagnie de l'architecte, de représentants de la Ville de Bruxelles, de la Direction des Monuments et des Sites et de la Commission Royale des Monuments et des Sites.

Monsieur Loits a déposé son rapport le 21 août à la CRMS qui en a pris connaissance le jour même

Réunie en séance plénière ce 21 août 2013, la Commission Royale des Monuments et des Sites a adopté le rapport illustré ci-joint, réalisé à sa demande par Monsieur André Loits, Ingénieur civil. Elle a approuvé toutes les recommandations qui y sont stipulées et a décidé de communiquer le tout à la Ville de Bruxelles ainsi qu'à la Direction des Monuments et des Sites.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-président

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse, M. Philippe Bernard, Mme S. Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans
- Cellule Patrimoine Historique de la Ville de Bruxelles : Mme M.-N. Martou

RAPPORT DE STABILITÉ APRÈS SINISTRE

1. Les plafonds en plâtre de la salle de restaurant.

Description

Le plafond supérieur de la salle est autoportant : sa structure est formée pas des solives sur lesquelles ont été clouées des plaques de plâtre préfabriquées. Cette structure est indépendante de celle du plancher, et en est séparée par un espace d'environ 40 cm de hauteur.

Le plafonnage a été réalisé entièrement en plâtre de Paris, posé à la taloche et au traineau sur les plaques de plâtre. Des moulures en staff complètent la décoration.

Le plafond inférieur, sous la mezzanine, est fixé directement aux gîtes de celle-ci.

Désordres constatés

Des éléments de plafonnage sont tombés en divers endroits, sur une surface de 10 à 15% de la superficie totale des plafonds (fig. 1 et 2). Des éléments ont disparus du fait de sondages (fig. 3), et la partie effondrée à l'arrière du plafond haut semble avoir été élargie dans le but de sondages (fig.1).

Mode de dégradation

Le plâtre est une matière poreuse et perméable, faiblement soluble dans l'eau (2% volumique). La matière peut donc s'imprégner totalement d'eau, et celle-ci peut mettre en solution une faible partie de la matière. En fonction des mouvements de l'eau, les ions (Ca^{++} et SO_4^{--}) peuvent migrer au sein de la matière. Lorsque l'eau s'évapore, la concentration en ions augmentent, et, arrivés à saturation, les ions précipitent, autrement dit, ils se réorganisent sous forme de cristaux et se solidifient. La (re)solidification de la matière s'accompagne (s'agissant du plâtre) d'un important accroissement de volume et de pressions potentielles énormes. Autrement dit, si la solidification se fait dans des pores trop petits pour contenir les cristaux en formation, ceux-ci entraîneront l'éclatement de la matière en place, et le décollement éventuel des moulures en places. Tout dépend de la quantité de matière mise en solution. Lorsque le plâtre est sec, il n'évolue plus, ce qui ne signifie pas qu'il n'a pas été fragilisé.

Proposition de protocole de restauration

Les plafonnages doivent être sondés par percussion, les endroits sonnant « creux » révélant les zones fragilisées. Ils peuvent être également analysés par le haut, après enlèvement des planchers supérieurs.

La consolidation des zones fragilisées peut se faire de plusieurs manières. L'injection de l'interface de décollement est une technique efficace, mais ne peut être réalisée que par des spécialistes. Le polochonage peut être appliqué si l'on constate un décollement de la plaque de plâtre de son support – ce qui est peu probable. L'agrafage paraît être dans ce cas-ci la meilleure solution (Elle a été appliquée notamment dans l'ancien palais du Gouverneur de Brabant, dans l'église St-Augustin à Forest, etc.)

2. Les structures en maçonnerie à partir du deuxième étage.

Description

Il s'agit de murs en maçonnerie de briques, montés à la chaux hydraulique. Entre les mitoyens, il y a un mur de refend et un mur transversal formant une croix et délimitant deux pièces en façade avant et deux pièces en façade arrière. La maçonnerie de ces murs est très hétérogène : de nombreuses portes ont été bouchées et de nouvelles ouvertures ont été percées.

L'immeuble mitoyen, côté rue du Jardin des Oliviers a été construit avant l'immeuble concerné. La façade n'a donc pas pu être appareillée dans le mur mitoyen. Au niveau du deuxième étage, un décollement de l'ordre de 3 cm apparaît entre la façade et le mur mitoyen (fig. 4). L'espace a été comblé en un temps indéterminé avec du plâtre de Paris (fig. 5). Le plâtre est localement toujours adhérent. Aucune fissure significative n'apparaît à cet endroit côté extérieur. La séparation entre la façade et le mur mitoyen peut être attribuée à un tassement différentiel qui s'est produit lors de la construction de l'immeuble concerné, ou peu après.

La façade à rue est particulièrement épaisse : plus de 2 briques. Une telle maçonnerie ne peut être montée par un seul maçon, puisque, du fait de l'épaisseur il n'a pas un parfait contrôle de la face opposée. Elle doit donc être montée par deux maçons, l'un à l'intérieur, dressant la face intérieure du mur, l'autre à l'extérieur, dressant la face côté rue. Pour l'immeuble concerné, ces deux opérations ont été séparées dans le temps : on a de toute évidence construit d'abord un massif porteur côté intérieur et appliqué ensuite, côté extérieur, une maçonnerie de parement. La fig. 6 montre le massif porteur du calage, privé de sa maçonnerie de parement, celle-ci ayant été soufflée par l'explosion. On observe à mi-hauteur, à gauche, des harpes destinées à solidariser la maçonnerie de parement, et en dessous ; des restes de cette maçonnerie.

La maçonnerie de la façade n'a pas été réalisée avec beaucoup de soins, mais ceci n'infère nullement sur sa stabilité du fait des fortes sections en place et des faibles charges reprises.

Désordres constatés

- Dus à l'explosion : L'explosion a entraîné le départ au vide du premier trumeau et des pleins de travées du cinquième étage ainsi que l'effondrement des maçonneries de parement du calage de gauche et du deuxième trumeau (fig. 6 et 7). Les parties portantes du calage et du deuxième trumeau sont restés en place, maintenus par leurs ancrs (fig. 8). Au quatrième étage, les linteaux des deux premières fenêtres sont restées en place, mais les maçonneries de parement se sont partiellement effondrées (fig. 9). Sous comble, la partie supérieure du deuxième trumeau s'est désolidarisée de la maçonnerie du mur de refend (fig. 10). Parmi tous les éléments de la façade encore debout, aucun d'entre eux ne présente de hors d'aplomb, ni de fissures significatives indiquant un quelconque problème de stabilité.
- Dus à l'eau : Néant. L'exposition temporaire à l'eau d'une maçonnerie n'a aucune conséquence sur sa stabilité, ni sur ses caractéristiques physico-chimiques.
- Dus à l'incendie : Néant. Pour détériorer une maçonnerie, il faut atteindre des températures supérieures à 800 °C. L'observation de la maçonnerie montre que ce ne fut pas le cas.
- Autres : La vétusté ne peut être invoquée. Elle est à l'abri des intempéries et de surcharges excessives. Une maçonnerie ne se dégrade pas et ne subit aucun rétrécissement de son domaine de stabilité.

En conclusion

Il n'y a aucune raison objective de démolir en tout ou partie la structure en maçonnerie existante.

Proposition de protocole de restauration

Le trumeau manquant peut être remonté en maçonnerie, s'appuyant sur un linteau en béton à établir au-dessus des deux premières fenêtres du quatrième étage. Les maçonneries de parement du calage et des trumeaux peuvent être remontées en les solidarisant à la maçonnerie portante par des épingles métalliques ou des joncs de carbone.

Le sommet du deuxième trumeau doit être épinglé.

Si elles sont jugées inquiétantes, les fissures liées aux transformations de la maçonnerie intérieure peuvent être épinglées.

3. Les structures et portées en bois.

Description

En dehors des poutrelles métalliques introduites lors des transformations de l'Entre-deux-guerres (fig. 11), toutes les portées sont en bois.

Les planchers sont portés par des gîtes en résineux 8x23. Leur dimensionnement est correct. Le plafond du cinquième étage est porté par des solives en résineux de 8x8 reposant sur des gîtes 8x23. Les chevrons ont la même section et reposent sur des poutres en bois de brin non équarries. La structure plafond des combles/toiture présente une forme complexe et peu logique. Elle ne paraît cependant pas sous-dimensionnée puisqu'elle ne s'est pas déformée au cours des quelque 150 ans d'existence du bâtiment.

Désordres constatés

- Dus à l'explosion : la partie avant gauche de la toiture et la lucarne gauche ont été soufflées (fig. 12). Le restant de la toiture et la lucarne de droite sont restés en place. L'explosion n'a pas affecté les structures en bois des étages inférieurs.
- Dus à l'incendie : le feu s'est développé vers le haut, à partir de la pièce avant gauche du quatrième étage. Le plancher de la pièce avant gauche du dernier étage sous comble a été fortement incendié et doit être remplacé. Les structures en bois des plafonds des combles et de la toiture ont peu souffert de l'incendie, ayant été protégées par les plafonnages (fig. 12).
- Dus à l'eau : l'exposition temporaire à l'eau d'une structure en bois n'affecte en rien sa stabilité ni ses propriétés physico-chimique. Un développement de mэрule n'est pas à craindre, si le bâtiment retrouve ultérieurement un état sec permanent.
- Autres : le bâtiment, en ce compris les planchers, a été fortement transformé au cours du temps. Certains planchers accusent des flèches et des hors niveau sensibles.

Proposition de protocole de restauration

Des interventions sont localement nécessaires sur les planchers présentant des hors niveau.

La structure de la toiture ainsi que la lucarne peuvent être conservées en place, mais doivent être vérifiées, en particulier au niveau de leurs nœuds de liaison. Un renforcement éventuel peut se révéler nécessaire.

Fait à Bruxelles, le 21/08/2013

André Loits

Premier ingénieur retraité de la Direction des Monuments et Sites du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

45 rue Antoine Dansaert

1000 Bruxelles

Tél. : 02 512 83 02 – GSM : 0477 502 855

Mail : andre.loits@gmail.com

FIGURE 1

FIGURE 2

FIGURE 3



FIGURE 4



FIGURE 5



FIGURE 6



FIGURE 7



FIGURE 8



FIGURE 9

FIGURE 10

FIGURE 11



FIGURE 12

